



Cabinet du Ministre des Pensions Daniel Bacquelaine

Kabinet van de Minister van Pensioenen Daniel Bacquelaine

Bruxelles, le 06 décembre 2016

Communiqué de presse du Ministre des Pensions

Intégration des pensions complémentaires dans mypension.be Nouvelle étape pour le portail des pensions en ligne

Le Ministre des Pensions, Daniel BACQUELAINE, et son collègue le Ministre des Indépendants, Willy BORSUS, ont annoncé ce jour un nouvel aboutissement de « *mypension.be* » qui intègre désormais les données du deuxième pilier de pension. Cette nouvelle étape a été permise grâce au concours de deux institutions publiques de sécurité sociale, le Service Pensions et l'INASTI et de l'asbl Sigedis.

Dès à présent, le travailleur pourra avoir accès en ligne à ses droits constitués en matière de pension complémentaire. Il pourra visualiser l'aperçu global des réserves constituées dans les différents plans de pension complémentaire auxquels il a été affilié pendant sa carrière, en tant que salarié ou indépendant. Il lui sera possible de voir les réserves constituées sous forme de capital unique ou de rente mensuelle. Le travailleur aura également la possibilité de savoir s'il dispose d'une couverture décès ou non. Dans l'affirmative, il prendra connaissance du montant attribué à ses héritiers en cas de décès avant la prise de la pension.

Pour rappel, le site « *mypension.be* » permet, depuis janvier 2016, aux travailleurs de consulter leurs données individuelles de carrière et d'obtenir la date de prise de cours de leur pension. Plus de deux millions de visites ont déjà été enregistrées sur la plate-forme.

Les fonctionnalités offertes par « *mypension.be* » se développeront encore à l'avenir. Dès la fin de l'année prochaine, chaque citoyen pourra obtenir une estimation du montant de sa pension légale. À l'issue de l'année 2018, il aura l'occasion de vérifier l'effet de certains choix de carrière sur sa pension avant de décider d'une orientation professionnelle en conséquence.

Le Ministre des Pensions, Daniel BACQUELAINE :

« L'intégration des données du deuxième pilier de pension permet de compléter l'information proposée par le moteur pension. Avec plus de deux millions de visites en 2016, le succès établi de 'mypension.be' montre à quel point était grande l'attente des travailleurs belges pour une meilleure information en matière de pension. Une plus grande lisibilité du système permet à chacun d'organiser sa carrière dans les meilleures conditions en parfaite connaissance de cause. »

Le Ministre des Indépendants, Willy BORSUS :

« Le citoyen doit pouvoir obtenir un aperçu global de tous les droits à la pension qu'il a constitués, qu'il s'agisse de la pension légale comme de la pension complémentaire. L'intégration des pensions complémentaires dans 'mypension.be' présente de nombreux avantages pour les indépendants : disposer d'un aperçu global de ses pensions complémentaires, mieux se préparer à la pension, prendre connaissance d'éventuelles conventions de pension dormantes ainsi que des droits qu'il s'est

éventuellement constitué comme salarié dans le passé, être informé de ses droits en tant que souscripteur à une convention de pension. Bref, il s'agit encore une fois d'une étape importante franchie aujourd'hui. »

L'administrateur délégué de Sigedis, Jean MOUREAUX:

« 'Ma pension complémentaire' offre une vue claire et complète de votre pension complémentaire constituée. Vous pouvez vérifier ce qui a été constitué dans l'ensemble de vos plans et le montant auquel vous pouvez vous attendre dans chaque plan lors de la prise de la pension. En seulement quelques clics, vous pouvez rassembler et comparer les informations concernant votre pension complémentaire. »

Le Directeur général de Sigedis, Steven JANSSEN:

« La moitié de nos affiliés à la date du 1^{ier} janvier s'est constituée une pension complémentaire lors d'un job antérieur. Très souvent, les personnes ne savent plus s'ils se sont déjà constitués quelque chose ou pas ; et encore moins là où les soi-disant droits « dormants » sont gérés. Les droits « dormants » peuvent parfois être oubliés. Maintenant, tout le monde peut retrouver ces droits « oubliés ». Et ceci est important pour que lors de la prise de la pension, tout ce que vous vous êtes constitué soit également payé. »

Contacts

Koen Peumans, porte-parole de Daniel Bacquelaine, Ministre des Pensions
0473/81.11.06 - koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Pauline Bievez, porte-parole de Willy Borsus, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale
0477/38.45.01 - pauline.bievez@borsus.fgov.be